

Éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020

2016/2326(INI) - 24/05/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative de Kerstin WESTPHAL (S&D, DE) sur les éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020.

Les députés ont rappelé que la politique de cohésion au niveau européen était très efficace et qu'elle demeurerait **une politique indispensable** dans sa dimension économique, sociale et territoriale. Ils ont invité la Commission à **présenter une proposition législative complète** en faveur d'une politique de cohésion forte et efficace pour l'après-2020 et ont jugé indispensable que la politique de cohésion bénéficie d'un **budget suffisant**.

Ni les contraintes budgétaires auxquelles font face l'Union et États membres ni les répercussions du Brexit ne devraient se traduire par un affaiblissement de la politique de cohésion.

Valeur ajoutée de la politique de cohésion: le rapport a souligné l'importance de la **gestion partagée**, fondée sur le principe de partenariat, de gouvernance multi-niveaux et de coordination de différents échelons et secteurs administratifs pour parvenir à la convergence régionale, économique et sociale. Il a préconisé **l'optimisation de la coordination et de la coopération** entre les DG de la Commission chargées de la politique de cohésion et les autres directions générales, ainsi qu'avec les autorités nationales, régionales et locales.

Les députés ont souligné l'importance de:

- trouver une solution aux lacunes du **système de programmation financière et d'exécution** qui ont entraîné une accumulation de factures impayées et la constitution d'un arriéré sans précédent qui a été reporté de l'ancien cadre financier pluriannuel au CFP actuel;
- garantir une **participation à un stade précoce de toutes les parties prenantes**, y compris de la société civile, en vue d'assurer une plus grande responsabilisation ainsi qu'une meilleure visibilité dans la mise en œuvre de la politique de cohésion sans accroître la charge administrative ni entraîner de retards;
- renforcer les mesures visant à réduire les disparités régionales et d'éviter l'apparition de nouvelles disparités **dans tous les types de régions**;
- continuer à rechercher **la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale** dans le cadre de l'objectif de renforcement de la cohésion territoriale et d'étendre les possibilités de financement dans le prochain programme-Europe Interreg de l'après-2020.

Architecture: les députés ont souligné que l'actuelle classification des régions, les réformes mises en place, telles que la concentration thématique, et le cadre de performance ont démontré l'intérêt de la politique de cohésion. Les conditions ex ante, en particulier de celles relatives aux stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente ont également démontré leur importance.

Les députés ont mis l'accent sur la nécessité:

- d'une **plus grande souplesse** dans la mise en œuvre du budget de l'Union afin de pouvoir répondre à des événements imprévus et d'adapter les investissements des Fonds ESI aux besoins en évolution de chaque région;

- d'établir un lien équilibré entre la politique de cohésion et le processus de gouvernance économique dans le cadre du **Semestre européen**; une meilleure prise en compte de la dimension territoriale serait bénéfique au regard du Semestre européen;
- de renforcer les agences nationales et régionales de soutien aux investissements en vue **d'améliorer la capacité administrative et institutionnelle** dans le domaine de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes opérationnels;
- de **simplifier le système global de gestion de la politique de cohésion** à tous les niveaux de gouvernance, en facilitant la programmation, la gestion et l'évaluation des programmes opérationnels: des améliorations sont possibles en ce qui concerne les niveaux d'audit multiples, ainsi que le nombre de contrôles, afin d'accroître l'harmonisation entre la politique de cohésion, la politique de concurrence et les autres politiques de l'Union, en particulier les règles relatives aux aides d'État;
- **d'utiliser les instruments financiers avec prudence**: les subventions devraient être complétées uniquement lorsque ces instruments ont une valeur ajoutée et pourraient exercer un effet de levier en attirant davantage d'aides financières;
- de veiller au **renforcement des synergies** et de la communication qu'entretiennent les fonds ESI et les autres fonds et programmes de l'Union, y compris l'EFSD, ainsi qu'à favoriser la mise en œuvre des solutions multifonds;
- de réfléchir à l'élaboration d'un ensemble **d'indicateurs** (prenant en compte l'indice de progrès social ou un indicateur démographique) qui vienne en complément du PIB.

Principaux domaines d'action d'une politique de cohésion modernisée après 2020: les députés sont d'avis que la **lutte contre le chômage** reste un enjeu prioritaire et que la politique de cohésion devrait continuer à se soucier du sort des **groupes vulnérables et marginalisés**, à lutter contre les inégalités croissantes et à renforcer la solidarité au moyen d'investissements dans l'éducation, la formation et la culture.

D'autres domaines importants sont la lutte contre le changement climatique et les effets de l'évolution démographique, l'action en faveur de l'innovation et des PME, ainsi que le développement urbain durable et les actions novatrices urbaines.

Les députés soulignent également l'importance **partenariats entre zones rurales et urbaines**. Ils saluent à cet égard le pacte d'Amsterdam et la plus grande prise en compte du rôle des villes et des zones urbaines dans l'élaboration des politiques européennes.

En outre, l'accroissement de la **visibilité** de la politique de cohésion est indispensable à la lutte contre l'euroscepticisme.

Les députés demandent que l'élaboration, par la Commission, du nouveau cadre législatif débute en temps voulu afin que la politique de cohésion pour l'après-2020 puisse être effectivement mise en œuvre dès le début de la nouvelle période de programmation.